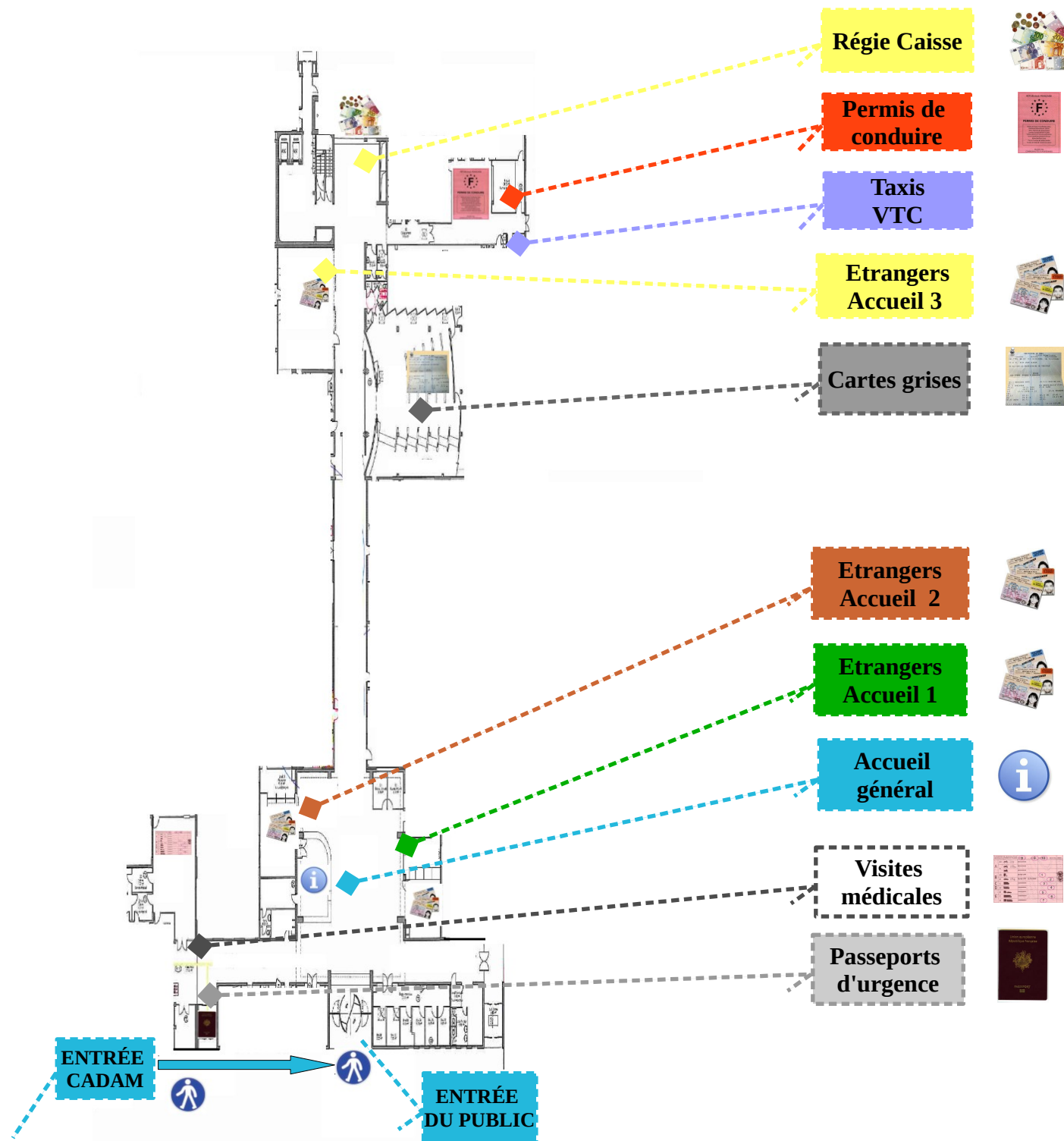


NOS ENGAGEMENTS MARIANNE

1. Mener des enquêtes permettant de connaître vos attentes et adapter nos horaires d'ouverture.
2. Vous informer sur les conditions d'accès et d'accueil de nos services et de manière systématique lors de changement.
3. Vous orienter vers le bon service.
4. Faciliter l'accomplissement des démarches pour les personnes à mobilité réduite.
5. Accueillir de manière adaptée les personnes en difficulté.
6. Accueillir avec courtoisie en donnant le nom de votre interlocuteur.
7. Faciliter la constitution de vos dossiers
8. Veiller au confort de nos espaces d'accueil et d'attente.
9. Être attentif à la lisibilité et à la clarté de nos courriers et courriels.
10. Traiter vos courriers dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.
11. Traiter vos courriels dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.
12. Prendre en charge vos appels téléphoniques en moins de 5 sonneries.
13. Répondre dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à toutes vos suggestions et réclamations portant sur le respect de nos engagements.
14. Mesurer annuellement votre satisfaction et vous informer des résultats.



■ **Police générale**
(contacts téléphoniques uniquement) :
du lundi au vendredi de 9h à 16h
sauf indications spécifiques

Armes	04.93.72.25.12 ou 17 ou 20 ou 23 du lundi au jeudi de 9h à 11h30
Associations loi 1901	04.93.72.25.33 tous les jours (répondeur)
Associations culturelles	04.93.72.25.47
Brocanteurs	04.93.72.25.49
Chiens dangereux	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Débites de boissons	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Dérogations de survol - drones	04.93.72.25.15 ou 35
Domiciliataires d'entreprises	04.93.72.25.11
Dons-legs	04.93.72.25.47
Droit option franco-algérien	04.93.72.25.49
Environnement et RUP (reconnue d'utilité publique)	04.93.72.25.47
Explosifs	04.93.72.25.19
Foires et salons	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Fonds de dotation	04.93.72.25.47
Fondations d'entreprise	04.93.72.25.47
Gardes particuliers	04.93.72.25.22
Guides conférenciers	04.93.72.25.35
Habilitation funéraire	04.93.72.25.35
Hélicoptères	04.93.72.25.35
Lâcher de ballon	04.93.72.25.35
Maître restaurateur	04.93.72.25.14
Manifestations aériennes	04.93.72.25.35
Manifestations commerciales	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Manifestations festives à caractère musical	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Manifestations sportives	04.93.72.25.13
Permis de chasse - Duplicata	04.93.72.25.49
Réglementation touristique	04.93.72.25.35
Vidéoprotection	04.93.72.25.19
<p align="center">Vous pouvez consulter le site internet à l'adresse suivante : http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches</p>	

HORAIRES D'OUVERTURE

■ Cartes Nationales d'Identité (CNI) & Passeports

Délivrance des CNI et des passeports, s'adresser à la mairie

Pour le département des Alpes-Maritimes, le service d'urgence des passeports fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h exclusivement sur rendez-vous sollicités auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil"

■ Titres de séjour Étrangers

ACCUEIL 1 – Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (GUDA) : pour déposer une demande d'asile (accueil uniquement sur rendez-vous pris auprès de Forum Réfugiés)

ACCUEIL 1 de 9h00 à 11h30 (tous les jours sauf le jeudi) : pour un titre de séjour réfugié, protégé subsidiaire, apatride, le renouvellement des titres provisoires pour l'asile, un titre de voyage, le retrait d'un titre d'identité républicain / ou d'un document de circulation pour étrangers mineurs (*les demandes de ces titres se font exclusivement par courrier*), la prolongation d'un visa, une demande de visa de retour, le renouvellement d'une autorisation de séjour,

ACCUEIL 2 de 9h00 à 11h00 (tous les jours sauf le jeudi) : pour le renouvellement d'une carte de résident (*titre valable 10 ans*), une demande de duplicata, une modification d'adresse, d'état civil..., le changement de département

ACCUEIL 3 de 9h00 à 11h00 (tous les jours sauf le jeudi) : Pour une première demande ou un renouvellement de carte de séjour temporaire d'un an, une première demande de carte de résident (10 ans), le renouvellement d'un récépissé :

ACCUEIL 3 de 13h00 à 14h30 UNIQUEMENT (tous les jours sauf le jeudi) : Pour le retrait des titres de séjour : sur présentation d'une convocation, envoyée par SMS ou par courrier, par le titulaire du titre qui devra être en mesure de pouvoir justifier de son identité (présentation du passeport ou d'une pièce d'identité). Il est donc inutile de vous présenter en préfecture avant d'avoir reçu la convocation.

Pour les étudiants étrangers: consulter le site internet <http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Etrangers/Etudiants-et-rangers>

Pour le **retrait** de leur titre de séjour, les étudiants doivent se présenter à **l'accueil n°3, tous les jours sauf le jeudi de 13h00 à 14h30 uniquement**

■ Naturalisations

Uniquement sur rendez-vous

■ Cartes grises

Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

■ Permis de conduire

Sur convocation (lundi, mardi, mercredi, vendredi - 9h00 /11h30)

■ Visites médicales

Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00.

■ Taxis & Véhicule de Tourisme avec Chauffeur

Le mardi de 9h00 à 13h00.

■ Accueil Général : Renseignements de 9h à 14h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

■ CNI & Passeports

S'adresser en priorité à la mairie du domicile

■ Titres de séjour Étrangers

Du lundi au vendredi de 14h15 à 16h15 au 04 93 72 20 02

■ Naturalisations

Les mardi et jeudi de 13h30 à 16h00 au 04 93 72 26 65

■ Cartes grises : Du lundi au vendredi de 14h15 à 16h15

Particuliers : 04 93 72 25 59 - **Demandes par courrier** : 04 93 72 25 56

■ Permis de conduire

Du lundi au vendredi de 14h15 à 16h15 au 04 93 72 25 87

■ Visites médicales

Du lundi au vendredi de 14h15 à 16h15 au 04 93 72 25 96

■ Logement (DALO)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
au 04 93 72 27 06 – 04 93 72 27 73 – 04 93 72 27 79



UN MEILLEUR ACCUEIL AU SERVICE DU PUBLIC

**La préfecture des Alpes-Maritimes améliore la qualité
d'accueil et de service grâce aux référentiels
Marianne et Qualipref 2.0**



Préfecture des Alpes-Maritimes

Centre Administratif Départemental
147 Boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3
(horaires d'accueil aux guichets : voir en dernière page)

Accueil téléphonique

Préfecture : ☎ 04 93 72 20 00

Serveur vocal interactif (SVI) – 24h/24 – 7j/7 - ☎ 04 93 72 29 99

« **Allô service public** » : **3939** lundi à vendredi de 8h30 à 19h00
(coût : 0,15 EUR la minute en moyenne)

Sites internet

Préfecture : ✉ <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Contactez-nous>

Le portail de l'administration française : www.service-public.fr

Réclamations et suggestions

Vous pouvez :

- demander un formulaire à l'accueil général et le déposer dans l'urne
- remplir ce formulaire en ligne sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/A-votre-ecoute-pour-progresser>

Dernière mise à jour : 15 mai 2017

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci

